

Procès-verbal du Comité Directeur de la Ligue Sport Adapté du Centre-Val de Loire

Mercredi 25 octobre 2023 à 19h00
10, La Source 18330 Nançay

Présents : Stéphane LAVERGNE (Président de la Ligue), Anne Marie CABOS (Trésorière), Jean Pierre KERGASTEL (Trésorier Adjoint), Gino ZITO (Secrétaire général)

Invités : Maxime CAMUS (Directeur), Perrine PIGUET (CTF), Claire MASLANKA (CTF),

Excusés : Colette MACHARD/SEVESTRE (Vice-présidente déléguée), Arnaud HUILLERY (Vice-président), Philippe COM (CTN)

Le Président de la Ligue Stéphane LAVERGNE ouvre la séance à 19h10

➤ Approbation du comité directeur du 13 septembre 2023

Il est ajouté les 4 missions du CDSA45 explicitées et formalisées par Arnaud HUILLERY (Vice-président), au paragraphe Emploi Ligue/CDSA45 (missions et annualisations).

- Diagnostiquer le développement de l'accès à la pratique des APAS sur le Loiret
- Sensibiliser, promouvoir et suivre la démarche d'inclusion des sportifs dans les clubs
- En collaboration avec l'agent d'animation et de développement Loiret, il s'agira d'organiser et d'animer des événements d'ampleurs
- Participer à la commission locale Sport et Handicap

Le procès-verbal du Comité Directeur est approuvé à la majorité des membres présents.

➤ Point financier et subventions reçues et à recevoir

Anne Marie CABOS (Trésorière) nous fait part des derniers mouvements bancaires au 12 avril 2023

-Compte Courant Crédit Agricole	58 465.92 €
-Livret A associatif	66 063.48€
-Compte sur Livret ouvert le 12/03/2022	25 109.36€
-Caisse	90.26€
-Parts sociales au crédit Agricole	100.00€

- Montant total au 5 juillet 2023 149 829.02 €

Il est effectué un point concernant les subventions par Anne Marie CABOS (Trésorière) et Maxime CAMUS (Directeur)

Les subventions reçues

- 60% de la convention pluriannuelle du Conseil Régional 5180€
- Le Cap'asso Régional initial concernant le poste de Claire MASLANKA, 9000
- ANS ESQ 17 600€ par poste pour les trois postes

Il reste à recevoir

- Le Cap'asso renouvellement 3 soit 4500€ fois 3. Le bilan financier et sportifs des activités sont envoyés.

- La quote part FFSA devrait parvenir avant fin décembre 2023

40% de la convention pluriannuelle du Conseil général 3453 € pour l'année 2023/2024

Stéphane LAVERGNE (Président de la Ligue), évoque de travailler sur les pourcentages de chaque secteur d'activités afin d'avoir une visibilité sur ce qu'il manque et d'étudier l'équilibrage des comptes.

➤ **Formation NAS**

Jean Pierre KERGASTEL (Trésorier Adjoint), nous explicite le déroulé et la procédure du NAS. Cette procédure est envoyée à chaque membre. Jean Pierre KERGASTEL (Trésorier Adjoint), apportera une aide à la mise en place sur les ordinateurs des membres. Un antivirus est conseillé pour une utilisation du NAS.

➤ **Travail sur le site internet**

Le site est visionné pendant la réunion avec des explications apportées par Jean Pierre KERGASTEL (Trésorier Adjoint). Un état des lieux est réalisé, des modifications sont effectuées pour les onglets et avec des ajouts concernant les partenaires.

➤ **Point sur l'OF**

La ligue est en attente du numéro de déclaration. Pour un bon fonctionnement, il est nécessaire d'une implication d'un organisme certificateur (certification QUALIOPI). Une prise en charge est également nécessaire par les employeurs de 2500 à 3000 €. La mise en application nécessite des étapes par une évaluation initiale, puis intermédiaire puis finale suivant des critères définis.

Stéphane LAVERGNE (Président de la Ligue), propose de se rapprocher des ligues pour obtenir des renseignements.

Il est évoqué le CROS, la ligue de football, la ligue AURA.

Une nomination d'un référent handicap est à prévoir pour le fonctionnement.

➤ Point ETR

Suite à la demande de Arnaud HUILLERY (Vice-président), il est évalué un besoin en médailles et de trophées sur l'année sportive de 800 à 1000€. La ligue finance ces récompenses.

Si les commissions veulent attribuer des récompenses supplémentaires, elles devront rechercher des partenariats et éventuellement à déterminer si les clubs supports peuvent donner en plus.

Il est précisé que les ETR commissions prennent en charge les frais de restauration et les frais kilométriques.

➤ Questions diverses

Du 5 au 9 octobre Stéphane LAVERGNE (Président de la Ligue), s'est rendu au séminaire des présidents de ligues. Ce qui en ressortait, questionnement autour de l'évolution de la FFSA et du Médicosocial ; quelles sont les perspectives d'avenir, tant pour les ligues, les CDSA, les associations ?

- La nécessité d'un langage commun afin d'appréhender les rouages
- La FFSA expose le souhait de se rapprocher de la société ELIX pour se développer.

Un autre séminaire avec les présidents de ligue, de CDSA et la codir de la FFFSA est en prévision en décembre 2023.

- Le 10 octobre Visio avec le Conseil Régional concernant les demandes de subventions de matériel et de véhicules. Un formulaire est à envoyer aux mouvements sport adapté. La ligue sert d'intermédiaire auprès des CDSA et des associations.

- Le 11 octobre Conférence des présidents de ligues au CROS. Il a été évoqué le mouvement sportif sans de réelles nouveautés.

Lancements de nouveaux procédés concernant : le sport Eco, la société coopérative.
La stratégie du sport santé est maintenue par l'ARS/ la DRAJES et le CROS.

- Le 16 octobre rendez-vous téléphonique avec Arnaud HUILLERY (Vice-président), concernant sa demande de 2 journées collées pour le poste à disposition de la Ligue pour les missions suivantes :

- 1) Gestion des affiliations des sections adaptées et le lien avec la FFSA
- 2) La demande suivant le calendrier jeunes et adultes concernant les activités motrices tous les 15 jours
- 3) Recherches de partenariat et de subventions

- Le 16 octobre entretien téléphonique avec Elie VILLEMONT avec des échanges sur le travail de création d'un CDSA36. Prévision d'une rencontre en présentiel en novembre ou décembre et d'étudier la faisabilité d'une réunion publique en janvier 2024.

- Le 19 octobre rencontre avec la vice-présidente des PEP 36 afin de visiter le local, bureau mis à disposition pour Perrine FIGUET (CTF) à l'ESAT d'Issoudun. Il n'y a pas de mobilier et nécessité d'acheter une clé 4G. Ce bureau serait disponible avant la fin de l'année 2023.
- Le 23 octobre rencontre avec le CDSA 37. Il est discuté d'une mise à disposition sur 2 journées le jeudi et le vendredi et des missions suivantes :
 - 1) Mise en place d'un calendrier départemental adultes et jeunes
 - 2) Réalisation de championnats départementaux sur des disciplines comme : le handball, le football, le Tennis de table, le Tir à l'arc, la pétanque.
 - 3) Mise en place d'intervention auprès des autistes du centre de ressources Autisme (CRA)
 - 4) Mise en place d'animation SAJ avec des associations gestionnaires et voire des événements promotionnels

Le CDSA 37 est à la recherche d'un local à titre gracieux dans les locaux de l'UFOLEP.

Il a été discuté de la mise en œuvre d'une convention de mise à disposition, des frais de déplacements pris en charge par le CDSA 37, des ordres de missions.

Le CDSA 37 s'appuiera sur les clubs pour obtenir du matériel.

Le président du CDSA37 souhaite que ce poste à l'avenir soit sur le département.

Stéphane LAVERGNE (Président de la Ligue) évoque le fait de faire une offre d'emploi par rapport aux CDSA 45 et 37.

Il est nécessaire de se rencontrer en présentiel pour harmoniser ce poste.

Le CDSA18 est à la recherche d'un local dans le département. Le président va relancer le Directeur général des PEP 18 pour rester dans le même établissement.

Le CDSA 41, Maxime CAMUS (Directeur) a été sollicité le 20 octobre à Blois afin de :

- Présenter le projet régional
- Repréciser le rôle du Comité Directeur

Il a été discuté de l'implication et le rôle de chacun dans le bureau. La question du taux horaire concernant les prestations a été évoquée.

Le CDSA41 n'a plus de Cap'asso et il n'y a pas eu de réunions de Comité Directeur, encore à ce jour, une va être programmée.

Les rendez-vous à venir

-le 23 novembre rencontre pour le Cap'asso régional avec Déborah TESI concernant le R4 des 3 postes et le R1 d'un poste.

-le 25 novembre récupération de la location de voiture au garage GARNIER pour Perrine FIGUET (CTF), soit une Clio ou une 206.

Information concernant les salariés et validé en comité Directeur :

2 jours de congés exceptionnels sont accordés aux CTF. Les demandes sont à effectuer pour la fin de l'année.

Attribution de 200€ aux CTF et au Directeur en rapport aux frais de déplacements.

Prévision de participation aux jeux paralympiques de Paris, le samedi 7 septembre 2024. Deux disciplines seront choisies et seront concernés les Elus et les salariés.

Le Président remercie les personnes présentes à ce CODIR et lève la séance à 21h55.

Stéphane LAVERGNE
Président

Gino ZITO
Secrétaire